Pôle Santé
Nantes Université

Désignation du jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes – Année universitaire 2024-2025

Vu l'article R. 631-1-3 du Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu les propositions des Doyens des UFR de Médecine, d'Odontologie et de Pharmacie et de la Directrice de l'École de Sages-femmes,

La Présidente de Nantes Université

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury d'admission en **deuxième** ou **troisième année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes pour l'année universitaire 2024-2025 est constitué comme suit :

Président du jury :

Pr Antoine HAMEL	Doyen de l'UFR de Médecine

Membres du jury :

Pr Delphine CARBONNELLE	Doyen de l'UFR de Pharmacie
Mme Isabelle DERRENDINGER	Directrice de l'École de Sages-femmes
Pr Assem SOUEIDAN	Doyen de l'UFR d'Odontologie
Pr Corinne LEJUS-BOURDEAU	PU-PH à l'UFR de Médecine
Pr Laurent LE GUEHENNEC	PU-PH à l'UFR d'Odontologie
Dr Dominique NAVAS-HOUSSAIS	MCU-PH à l'UFR de Pharmacie
Mme Pascale GARNIER	Sage-femme enseignante

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Fait à Nantes, le 25 Novembre 2024

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL